

## COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 05 Février 2022

Adhérents annuels : 21 (*quorum nécessaire 11*)

Présents : 12 Pouvoirs excusés : 5 Votants : 17

Le quorum est atteint : l'Assemblée Générale ordinaire est ouverte.

### **Rapport moral du Président**

- Annonce des vœux du Président à l'ensemble des présents et leurs proches, et remerciements aux adhérents 2021, ainsi qu'aux Administrateurs et au Président de la Fédération de Pêche des Ardennes venus assister à notre AG annuelle.
- Le Président fait part du nombre d'adhésions 2021 qui ont été le point essentiel pour la continuité sereine de notre association, en assurant une trésorerie limitée à l'essentiel et respectant le budget prévu.
- Il informe l'Assemblée sur l'ensemble des activités effectuées par le Comité et une partie des adhérents, et des événements réduits, dû à la situation sanitaire de l'année 2021 :
  - Changement du fournisseur téléphonie mobile et du N° de l'Association 07 49 91 01 21
  - Pas de Concours et Repas en mai et septembre comme habituellement
  - Pas de sortie Salon Mouche en janvier
  - 2 Sorties « Découverte Rivières Ardennaises » (Marche et Faux) en juin
  - Travaux et nettoyage effectués en mars/avril par certains adhérents et par le lycée professionnel Agricole de St Laurent (par convention) en cours d'année.
  - Pose d'une caméra de dissuasion sur le bâtiment avec panneau réglementaire
- Il fait remarquer aux élus de la Fédération de Pêche des Ardennes présents, l'aide consentie depuis 2020, limitée par un paiement du bail complet en deux fois, sans réduction substantielle, comme demandée au premier semestre 2020, mais remercie de la subvention exceptionnelle de 1500€ accordée pour 2021, non encore sollicitée, confirmée sur place par Mr Adam et qui sera créditée dès réception d'une facture de frais d'entretien du site.
- Il informe que le partenariat avec Monsieur Régis Piette, guide de pêche ardennais, Référent Devaux et Président de l'Association Tenkara France, est maintenue.
- Il informe l'assemblée de la quantité de poissons déversés, soit : 250 kg uniquement en Arc en Ciel en mars, mai et début novembre 2021.
- S'inquiète de la présence régulière en période hivernale de cormorans prédateurs qui impactent le cheptel piscicole et entame indirectement le budget « Empoisonnement ».
- Envisage éventuellement une vidange du réservoir avant le 15 novembre (sous réserve d'acceptation par les autorités compétentes – FD08 et DDT) pour évacuer du poisson blanc et pouvoir ainsi récupérer gratuitement, en équivalence poids, des salmonidés auprès du pisciculteur habituel pour le rempoisonnement début 2023.

Un vote est demandé pour acceptation du rapport moral, résultat : unanimité.

### **Bilan financier 2021**

- Le Trésorier présente en détail l'ensemble des dépenses effectuées par le Comité pour l'entretien du site (dépenses fixes, matériel, entretien, empoisonnement etc....) ainsi que les recettes (adhésions annuelles et journalières), sans les rentrées supplémentaires des repas/concours habituels.
- Signale la limitation des recettes des adhérents journaliers (journées no kill) environ un tiers de l'année précédente, dû à la crise sanitaire et aux conditions météorologiques de l'année.

- Il informe également de l'obtention d'une subvention de la part de son employeur BAMEO, à hauteur de 1500 € sous conditions de dépenses, ce qui nous a permis d'être en positif en résultat comptable pour 2021. Un courrier de remerciements pour leur soutien sera adressé au responsable de Baméo 08.

Le bilan financier est mis au vote par l'Assemblée, qui le valide à l'unanimité.

### **Budget Annuel 2022**

Le Trésorier propose son budget 2022.

- La base des recettes du budget est envisagée sur 22 adhésions annuelles à 150€ (16 adhérents 2021 s'étant déjà engagés début d'année par sondage à renouveler leur adhésion en 2022), un complément sera des adhésions journalières.
- Le repas/concours est programmé le 15 mai prochain et devra compter un nombre de participants suffisant pour être bénéficiaire.
- Le Président propose d'introduire du Black Bass en petite quantité pour booster l'attractivité du réservoir pour une pêche sportive multi-espèces et une augmentation des adhésions.

#### Tarif 2022 :

Le tarif de la carte annuelle reste inchangé :

- 150 €/an pour un adulte (18 ans et plus)
- 75 €/an - 18 ans ou pour étudiants, chômeurs (avec justificatif)

Carte journalière : pour les pêcheurs passagers

- 30 € la ½ journée
- 40 € la journée

Après analyse et débat avec les adhérents, le budget est établi pour validation.

Un vote à main levée est demandé à l'Assemblée : Le budget est approuvé à l'unanimité.

### **Prévision Travaux/Entretien 2022**

Les dates retenues sont les suivantes : les **samedi 26/02, 26/03 et le 02/04/22.**

Comptons sur un maximum de participants !!!

Au programme :

- Nettoyage des arbres couchés sur la clôture en haut du ruisseau à débiter (tronçonneuses et outils d'élagage seront les bienvenus).
- Remplacement des planches du ponton côté ruisseau et entretien du mirador
- Entretien classique des zones de lancer pour les pêcheurs et des abords (Matériel de débroussaillage à prévoir)
- Réfection du plancher du local des pêcheurs et aménagement pour activité montage (Outillage de menuiserie à amener).
- Démontage/Remontage meubles de cuisine dans le local des pêcheurs

Pour ces journées actives : le casse-croûte du midi est offert par l'association seulement après inscription via le site internet [www.lamoucheardennaise.fr](http://www.lamoucheardennaise.fr) (page Événements)

*Veillez noter que lors des journées de nettoyage, la pêche est interdite aux adhérents annuels, jusqu'à la fin des travaux de la journée.*

---

### **Animations/Sorties 2022**

- La sortie extérieure envisagée en 2020 dans les Vosges sera peut-être organisée cette année, en fonction du nombre de participants et des restrictions COVID ; les dates seront à définir après consultation par formulaire en ligne.
- Journées APN avec l'AAPPMA de Monthermé (si les conditions sanitaires nous le permettent) dates à déterminer
- Fête de la Pêche début juin (si les conditions sanitaires nous le permettent également).
- Le concours/repas annuel se déroulera le 15 mai 2022 (si les conditions sanitaires le permettent)
- Le repas automnal ne s'effectuera que si les dépenses engagées sont assurées d'être couvertes par le nombre de présents.

### **Fermeture annuelle (sous réserve si vidange non effectuée)**

La fermeture annuelle de la pêche reste établie du dernier dimanche de novembre (sauf prolongation exceptionnelle) au dernier samedi de janvier pour préserver la reproduction naturelle du cheptel (fario et arc en ciel).

Le Président clôt ainsi l'assemblée générale et remercie les participants.